

Saint-Légier

# Les patrons sont invités à rêver La Veyre du futur

**Les entreprises ont été sollicitées pour remplir un sondage, présenté lors de la séance publique de lundi**

Stéphanie Arboit

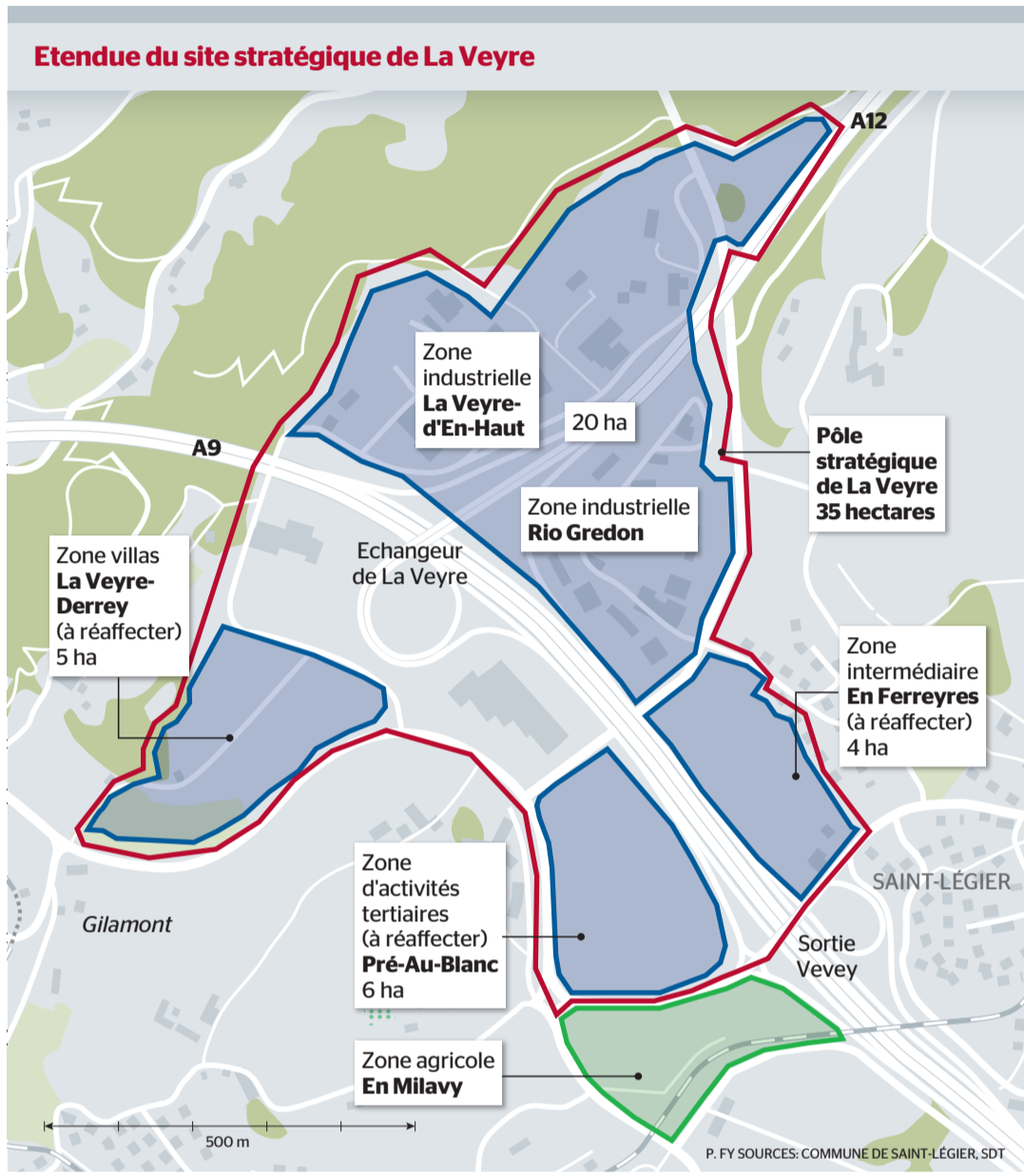
«La Veyre est un site stratégique majeur pour la région et tout le canton.» Dès ses tout premiers mots, la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro a donné le ton, lundi soir, à Saint-Légier. Lors de la séance d'information aux entreprises, devant une salle du Grammont bondée, elle a rappelé que le Canton appuyait le futur essor de ces terrains qui attirent les convoitises, situés à la sortie d'autoroute de Vevey, sur territoire de Saint-Légier. L'idée est d'y implanter dans un avenir proche nombre de sociétés, sur un site considéré comme le pôle au plus fort potentiel de développement économique de tout le canton. Une étude est en cours.

La ministre a énoncé les difficultés (dont la LAT). «Mais la Riviera, qui fonctionne déjà comme une agglomération, trouvera les bons arbitrages, avec l'appui d'un canton où on chante l'amour des lois, même en grinçant des dents.»

**Un sondage pour 100 000 m<sup>2</sup>**

Jacqueline de Quattro a rappelé qu'il ne suffit plus d'avoir un potentiel de terrains constructibles, mais qu'il doit être raisonnable: «Les communes ne peuvent faire des réserves au-delà de quinze ans, sinon il faut les rendre à la nature.» La zone représente 35 hectares, a rappelé Dominique Epp, municipal de l'Aménagement du territoire de Saint-Légier: «La zone industrielle existante (20 hectares) doit être densifiée. S'ajoutent 3 secteurs non construits de 15 hectares (En Ferreyres, Pré-Au-Blanc et La Veyre-Derrey).» «Nous voulons développer 10 hectares dans les meilleurs délais, avec une priorité aux PME et PMI», a insisté le syndic saint-légerin, Alain Bovay.

La loi impose de «démontrer les besoins. C'est là que vous intervenez!» a martelé Bernard Schmid, directeur de Promove (Promotion économique de la Riviera), qui s'engage avec la Commune. Un sondage a donc été mis sur pied pour les sociétés susceptibles de s'implanter là. Il ne s'agit pas d'un «carnet de commandes», a averti Bernard Schmid, mais d'une «condition sine qua non à l'avancée du



dossier». Les entreprises ont jusqu'au 29 janvier pour répondre à 21 questions (du secteur d'activité au nombre de collaborateurs, en passant par l'affectation des locaux). «Cela permettra aux bureaux étudiant la future planification de présenter des projets correspondant vraiment à vos besoins», a annoncé Bernard Schmid.

**PPA obsolète pour Migros**

Migros, propriétaire à Pré-Au-Blanc, voulait ériger un centre de loisirs et commercial qui avait fait des remous, jusqu'à son abandon. Dominique Epp, interrogé après la séance: «Leur plan partiel d'affectation (PPA) est obsolète et sera revu. Migros aimerait réaliser ses terrains, mais sans impératifs.»

**Un centre sportif et de foires?**

Le député Pierre Volet (qui possède une entreprise sur la zone industrielle de Rio-Gredon) a sou-

levé un vieux serpent de mer au moment des questions: «Il faudrait des zones sportives - avec une patinoire - qui amènent aussi des places de travail.» Après la séance, il développait: «L'alliance entre une piscine et une patinoire serait parfaite pour les économies d'énergies. De plus, les parkings seront disponibles le soir et on pourrait envisager de regrouper là des secrétariats sportifs.»

Conseiller communal (PLR) à Saint-Légier, Guy Marti nuancait: «Cette halle sportive devrait être multifonctionnelle, capable d'accueillir des foires pour que les sociétés installées exposent leur potentiel.» Sur l'aspect sportif, Alain Bovay: «Notre axe de priorité aux entreprises pourrait changer si Montreux ou Vevey en exprimaient le vœu, ce qui n'est pas le cas.»

**Liaison ferroviaire à l'étude**

La mobilité est aussi examinée. La

zone En Milavy (non incluse dans les 35 hectares) est donc prise en compte dans l'étude, «pour l'accès à l'arrêt du train (Vevey-Les Pléiades) situé sur cette parcelle», dit encore Dominique Epp.

**Trop tôt pour les détails**

A l'issue de la présentation, certains indépendants - architectes ou experts immobiliers - exprimaient une petite déception: «Nous ne savons toujours rien sur les prix ou le timing.»

«Nous allons tout faire pour serrer les délais, conscients que des sociétés ont un besoin urgent de s'étendre, a promis Alain Bovay. Mais nous devons réaliser des PPA par secteur. Même en allant vite, il y aura des étapes douloureuses.» Dominique Epp: «Notre chance: il n'y a que cinq propriétaires pour ces 15 hectares. Nous pourrions amener tout le monde autour de la table.»



Les horodateurs montreusiens n'offrent plus un taux de change de 1 fr. 40, mais de 1 fr. 05 pour 1 euro. PATRICK MARTIN

## Le franc fort fait plier les parcomètres à Montreux

**Gravé jusqu'ici sur les horodateurs, le taux de change de 1 fr. 40 pour 1 euro a été réactualisé**

«La décision de la Banque nationale suisse d'abandonner le taux plancher l'an passé nous a convaincus de réactualiser le taux de change offert», explique Caleb Walther, municipal. Jusqu'à ces derniers mois, les parcomètres montreusiens offraient un cours de 1 fr. 40 pour 1 euro. Celui-ci étant gravé sur le plastron des horodateurs, le coût d'une modification de ce taux avait été jugé longtemps démesuré. Et même si elles achetaient les euros trop cher, les autorités montreusiennes avaient décidé de faire bénéficier les touristes de ce cours favorable pour eux. D'ailleurs, même des indigènes avaient trouvé la bonne combine en s'acquittant de leur dû en euros.

C'est désormais terminé. Le renforcement du franc suisse par rapport à la monnaie européenne, en 2015, a fini par faire

plier les parcomètres montreusiens. Un nouveau cours de 1 fr. 05 pour 1 euro a été collé sur la soixantaine d'horodateurs communaux. «Compte tenu de l'évolution du cours, le coût d'une modification du taux sur les horodateurs n'était plus exagéré, explique Caleb Walther. De plus, les automobilistes suisses auraient pu se sentir lésés par rapport aux touristes payant en euros.» Les autorités avaient d'ailleurs pris la décision de modifier ce cours sur les horodateurs depuis plusieurs mois, dès le moment où il changerait notablement. Le fait que ce taux se soit de surcroît stabilisé ces derniers mois les a définitivement convaincues qu'une modification était devenue nécessaire.

A l'avenir, une telle mésaventure ne devrait plus survenir, à entendre Michel Francey, à la direction de Sécurité Riviera: «Les horodateurs de la nouvelle génération, avec réactualisation automatique du taux de change, remplacent déjà petit à petit les vieux parcomètres.» **Claude Béda**

## La municipale sortante démissionne à Corseaux



**Martine Eceur, qui n'a pas siégé à l'Exécutif depuis cet été pour raisons de santé mais recevait ses indemnités, se retirera «tout prochainement»**

Surprise, lundi, au moment de découvrir la liste des cinq candidats à la Municipalité de Corseaux (pour cinq postes): sous le titre l'Entente corsaline se représentent quatre des cinq sortants: le syndic, Antoine Lambert, Jean-Pierre Allegra, Ludovic Masson et Yves Raboud. Mais leur nouveau colistier se nomme Patrick Michaux. «Rien n'avait filtré sur son identité jusqu'au dernier moment», constatent plusieurs sources proches de l'Exécutif. Patrick Michaux, conseiller communal depuis 2006, travaille en qualité d'adjoint au Service UniSEP (Sécurité, Environnement et Prévention) de l'Université de Lausanne.

Martine Eceur, seule femme sortante, ne se représente donc pas. Contactée hier, elle a annoncé à 24 heures qu'elle démissionnera «tout prochainement». Martine Eceur n'a en effet pas siégé à la Municipalité depuis cet été, pour raisons de santé. Son absence «pour une durée indéterminée» avait été annoncée par lettre municipale fin septembre aux différents partenaires de l'Exé-

tif, ainsi qu'aux conseillers communaux. Fin octobre, le syndic s'était excusé devant l'organe délibérant d'un «manque de sensibilité dans la communication» concernant cette absence et lui souhaitait un «prompt et complet rétablissement».

Martine Eceur assure que sa maladie n'est en rien liée avec la Municipalité: «J'ai beaucoup aimé ce que j'y ai fait pendant presque dix ans. Un grand bonheur, aussi bien pendant la première que la deuxième législature, toujours dans l'optique de faire au mieux pour la population.» La Municipalité a décidé lundi de ne plus lui verser ses indemnités (plus de 2000 fr. mensuels) dès le 1er février. «Je leur communiquerai dès demain la date de ma démission», répond-elle. Aucun scrupule à priver de revenus une femme en arrêt maladie? Le syndic ne fait «aucun commentaire».

Concernant les autres futurs élus du village, la liste d'Entente communale déposée pour l'organe délibérant compte 58 noms pour 55 postes, Corseaux devant trouver 45 élus et 10 suppléants. Beaucoup de conseillers (15) avaient quitté le navire en cours de route lors de la dernière législature, le Conseil finissant avec 37 membres. «Des anciens ont démissionné, qui avaient déjà siégé un certain temps, mais que nous avions convaincus de rempiler», explique Antoine Lambert. Mais nous avons également perdu beaucoup de jeunes, qui ont quitté la commune au moment de se mettre en ménage.»

**ST.A.**

PUBLICITÉ

point dentaire 2.95 Frs  
l'implant + couronne dès 1990.\* Frs  
la couronne dès 699.\* Frs  
la demi-heure hygiéniste 49.- Frs

**CLINIQUE DENTAIRE DU CHABLAIS**  
l'EXCELLENCE à un tarif SANS CONCURRENCE

**- AIGLE -**  
024 471 71 71

centre MMM - sortie autoroute AIGLE 7/7 parking gratuit

\* le tarif à 1990 Frs comprend la pose simple d'un implant DIO et une couronne d'importation  
le tarif à 699 Frs comprend la pose d'une couronne d'importation sans autres prestations

**Noville**  
**Le projet d'hôtel va de l'avant**

Le projet de réhabilitation de l'usine de thés Milliquet en hôtel se poursuit à Noville. A l'issue de sa mise à l'enquête publique, une seule opposition a été déposée par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux personnes handicapées (AVACAH). Elle ne représente toutefois pas un obstacle à l'avancement des procédures, puisqu'elle requiert un complément concernant les normes d'accès pour personnes à mobilité réduite. Le dossier est actuellement au Canton, où il doit être évalué par tous les services concernés. **F.W.D.M.**

**Vevey**  
**La fête de l'Aviron perturbée**

Informées par les réseaux sociaux, plusieurs personnes se sont invitées à la fête du Club de l'aviron, samedi, au quai Ernest-Ansermet, à Vevey. Un des jeunes organisateurs de la soirée dit n'avoir rien pu faire pour empêcher l'intrusion de ces perturbateurs à cet anniversaire, où aucune personne adulte n'était présente. A l'arrivée de la police, plusieurs dizaines de jeunes ont quitté précipitamment les lieux, laissant la salle saccagée. Les responsables du Club de l'aviron se réservent le droit de déposer une plainte pénale. **C.B.**